



## ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUPPORTS

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

#### CLAUDE DEBUSSY

29/31, boulevard Paixhans  
57000 Metz  
Tél. 03 87 74 12 32  
Directrice. Madame Burnaty

### COLLÈGE

#### COLLÈGE TAISON

35, rue Taison  
57000 Metz  
Tél. 03 87 76 08 24  
Principal. Monsieur Michels  
<http://www.ac-nancy-metz.fr/Pres-etab/CollTaisonMetz/>

### LYCÉE

#### LYCÉE FABERT

Seconde avec un aménagement de l'emploi du temps /  
Baccalauréat TMD  
12, rue Saint-Vincent  
57000 Metz  
Tél. 03 87 30 03 03  
Proviseur. Monsieur Brouillet  
<http://lycee-fabert.com>

## MONTANT DE L'INSCRIPTION ANNUELLE AU CRR DE METZ MÉTROPOLÉ

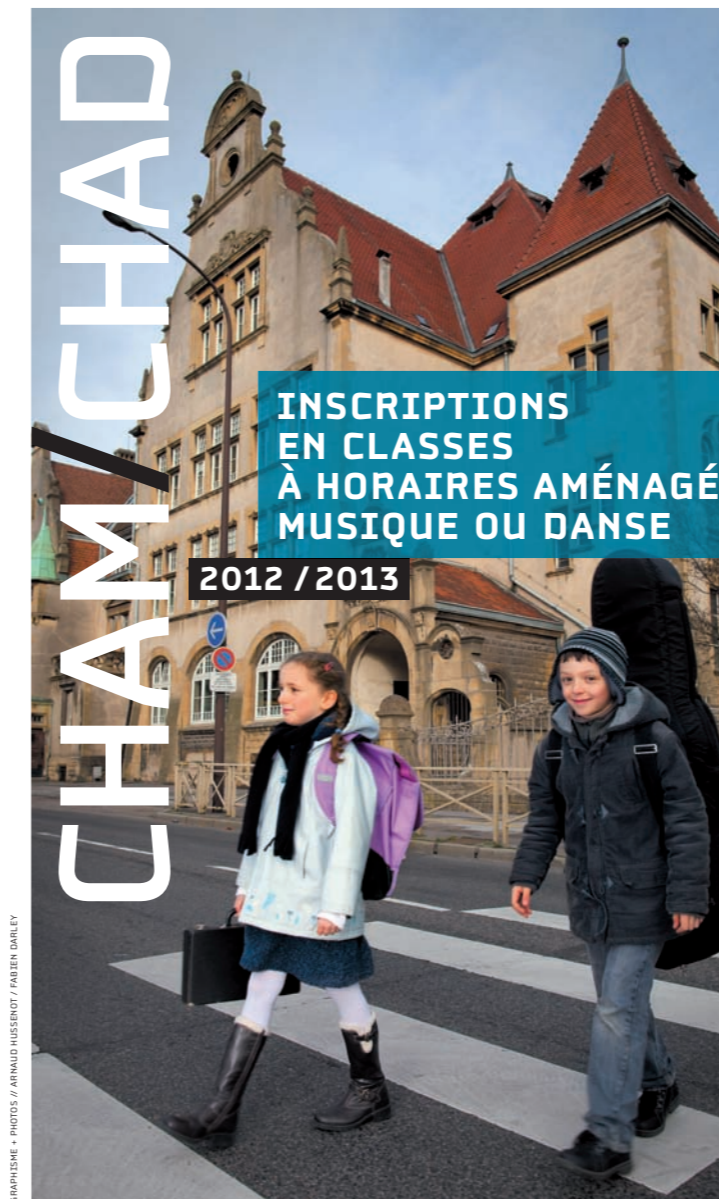
Pour les élèves inscrits en CHAM, CHAD ou TMD : 49 €

Pour les élèves inscrits en seconde avec un aménagement de l'emploi du temps, le montant de l'inscription est identique à celui des élèves externes :

- domiciliés dans Metz Métropole : 156 €
- domiciliés en Moselle : 317 €
- domiciliés hors du département : 370 €

## RENSEIGNEMENTS

Conservatoire à Rayonnement Régional  
Gabriel Pierné - Metz Métropole  
2 rue du Paradis - 57000 Metz  
Tél. 03 87 15 55 61  
[conservatoirescolarite@metzmetropole.fr](mailto:conservatoirescolarite@metzmetropole.fr)



GRAPHISME - PHOTOS // ARNAUD HUSENOT / FABRIEN DARLEY

**Dépôt des dossiers  
du 30 janvier au 3 mars 2012**



Ouvertes aux élèves motivés par la pratique musicale ou chorégraphique, les Classes à Horaires Aménagés Musique ou Danse permettent de coordonner harmonieusement scolarité et pratique artistique. Ce dispositif intègre la discipline choisie dans le temps scolaire en primaire, collège et lycée, en partenariat avec trois proches établissements d'enseignement général : l'École primaire Claude Debussy, le Collège Taison et le Lycée Fabert.

L'Éducation Nationale et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole proposent un cursus en Classes à Horaires Aménagés Musique ou Danse, du CE1 à la 5<sup>e</sup> pour la musique ou du CE2 à la 3<sup>e</sup> pour la danse.

Au Lycée, les élèves de fin de deuxième cycle peuvent intégrer une seconde générale option musique (avec un aménagement de l'emploi du temps) en vue de s'orienter éventuellement vers un Bac TMD.

Les équipes pédagogiques des établissements scolaires et du conservatoire élaborent conjointement le dispositif de formation en adéquation avec les orientations interministérielles.

## CALENDRIER

Formulaires d'inscription à déposer au secrétariat de la scolarité du conservatoire  
**du 30 janvier au 3 mars 2012**

Réunion d'information pour l'entrée en CHAM ou CHAD (élémentaire et secondaire)  
**jeudi 9 février 2012**  
18h30 - Collège Taison

Convocation aux évaluations  
**à partir de la deuxième quinzaine de mars 2012**

Commissions d'admission  
communication de la décision aux familles par l'Inspection Académique  
**mai 2012**

## L'ENSEIGNEMENT MUSICAL OU CHORÉGRAPHIQUE EN CHAM ET CHAD

Le conservatoire offre la possibilité aux élèves de s'inscrire en CHAM (classe à horaires aménagés musique) ou en CHAD (classe à horaires aménagés danse). En complément de la discipline dominante, des cours collectifs, théoriques... viennent conforter la formation développant ainsi des compétences artistiques affirmées. Ces cours d'ensemble, orchestre, musique de chambre, danse, rencontres d'artistes... peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.



### CHAM

- instrument
- formation musicale
- chant choral
- musique d'ensemble, orchestres...
- informatique musicale

### CHAD

- danse classique
- danse contemporaine
- danse jazz
- anatomie\*
- histoire de la danse\*
- formation musicale

\* à partir du 3<sup>e</sup> cycle

## ORGANISATION DES COURS AU CRR

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

lundi et jeudi après-midi

Les enseignants de l'école Debussy sont présents au conservatoire les lundis et jeudis après-midi. Durant ce temps au conservatoire, les élèves ont pour référent l'enseignant de l'école ; celui-ci effectue un suivi de différents travaux scolaires en dehors des plages horaires consacrées à la musique ou à la danse. Les deux après-midi au conservatoire font intégralement partie du temps scolaire et sont soumis à assiduité, au même titre que le temps passé à l'école.

### COLLÈGE

mardi et vendredi après-midi

Le professeur d'éducation musicale du Collège Taison est l'enseignant référent des élèves CHAM.

Au collège comme en primaire, des réalisations artistiques sont menés conjointement entre le conservatoire et l'établissement scolaire.

### LYCÉE

seconde : mardi, vendredi après-midi

première, terminale : tous les après-midi

Pour l'entrée au lycée, les élèves peuvent demander leur affectation au lycée Fabert en classe de seconde avec un aménagement de l'emploi du temps (les modalités d'affectation seront précisées ultérieurement par l'Inspection Académique). Cette année leur permet de réfléchir à leur orientation : baccalauréat Technique Musique Danse (TMD), L-arts musique ou autre baccalauréat général (S ou ES) avec la musique en option facultative.

Les élèves sont admis dans ces classes au regard de leur dossier scolaire et de leur niveau instrumental ou chorégraphique. Les élèves extérieurs au CRR se présentent aux examens d'entrée (cf. paragraphe « inscription et évaluation » ci-contre).

## ADMISSION EN CHAM OU CHAD DU CE1 À LA 3<sup>E</sup> > MODE D'EMPLOI

### 1. INSCRIPTION ET ÉVALUATION

#### Pour les élèves du conservatoire

- L'équipe pédagogique évalue les aptitudes musicales ou chorégraphiques ainsi que la motivation des élèves demandant à intégrer une classe CHAM ou CHAD.

#### Pour les élèves extérieurs au conservatoire

##### • Musique

- Les enfants entrant au CE1 participent à une séance collective au cours de laquelle sont évaluées leurs capacités d'adaptation au travail corporel, rythmique et vocal.  
- Au-delà du CE1, les instrumentistes sont évalués individuellement en formation musicale et sur l'interprétation d'un programme au choix.

##### • Danse

- Les danseurs à partir de l'entrée en CE2 sont évalués à la suite d'un stage de deux semaines (cours de danse, variation libre).

### 2. RÉUNION DE LA COMMISSION D'ADMISSION

Une commission présidée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie ou son représentant décide des admissions en CHAM ou CHAD au regard des aptitudes musicales ou chorégraphiques et du dossier scolaire. L'Inspection Académique informe les familles par courrier de l'admission ou non de l'enfant. En cas d'admission, il est nécessaire de procéder à une double inscription : établissement scolaire et Conservatoire à Rayonnement Régional.

## FICHE DE CANDIDATURE À L'ENTRÉE EN CHAM OU CHAD

À retourner avant le 3 mars 2012  
au Conservatoire à Rayonnement Régional  
Gabriel Pierné - Metz Métropole  
2 rue du Paradis . 57000 Metz

Droits d'inscription pour les élèves non inscrits  
au CRR de Metz Métropole : 32 €  
Joindre à ce formulaire un chèque de 32 € libellé à l'ordre  
du Trésor Public

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Établissement scolaire  
fréquenté en 2011/2012 \_\_\_\_\_

Classe fréquentée  
en 2011/2012 \_\_\_\_\_

Établissement d'enseignement musical ou chorégraphique  
fréquenté actuellement \_\_\_\_\_

Discipline choisie\* :

Musique / instrument \_\_\_\_\_

Danse

Souhaite s'inscrire en\* :

CHAM ou CHAD primaire ou collège,  
entrée en classe de \_\_\_\_\_

Seconde avec un aménagement de l'emploi du temps

Première ou terminale TMD

Signature

\* cocher la case correspondante.

Les candidats ont la possibilité de rencontrer  
les professeurs d'instruments avant l'évaluation.